

CDAD de l'Yonne

Présentation



point-justice
 informer, orienter, aider
www.cdad-yonne.fr

« *Nul n'est censé ignorer la loi* ». Cet adage juridique bien connu inspire souvent une certaine circonspection tant le droit est complexe et divers, et pourtant, connaître la loi est essentiel. L'accès au droit, c'est précisément la possibilité pour chacun de nos concitoyens d'être facilement et gratuitement informé sur ses droits et devoirs, afin d'être en mesure de les mettre en œuvre.

C'est dans cet esprit qu'ont été mis en place les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit, pour permettre, au plus près des citoyens, de diffuser les informations relatives aux droits et devoirs, et surtout pouvoir répondre à leurs interrogations afin de les orienter entre les différents professionnels, les différentes procédures judiciaires et les différents modes de règlement amiable des litiges.

Le CDAD de l'Yonne s'attache à répondre à ces objectifs, en offrant des permanences d'orientation juridique sur l'ensemble du territoire départemental à travers un réseau de treize point-justice. Au-delà de l'orientation juridique, l'accès au droit se traduit également par de nombreuses actions tendant à développer la connaissance du fonctionnement de la justice, notamment à destination des plus jeunes.

L'implication forte de toute l'équipe du CDAD et de ses partenaires contribue au dynamisme de l'accès au droit dans le département. Après une année 2023 qui a vu l'implantation du CDAD progresser de façon significative, l'année 2024 est celle de la pérennisation de son réseau et de la diversification de ses actions.

Thomas Grégoire,
 Président du tribunal judiciaire d'Auxerre,
 Président du CDAD de l'Yonne



Institué par la loi du 10 juillet 1991, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Yonne est un groupement d'intérêt public (GIP) présidé par le président du Tribunal Judiciaire d'Auxerre.

Le CDAD associe différents partenaires : justice, services de l'Etat, collectivités territoriales, avocats, notaires, commissaires de justice, union départementale des associations familiales.

Il a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.



Les membres de droit du CDAD

Le CDAD de l'Yonne, c'est :

UNE INFORMATION et/ou ORIENTATION JURIDIQUE dans tous les aspects juridiques de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement...):

1.375 personnes renseignées en 2024, dont 215 reçues dans les point-justice (soit une augmentation de 33% par rapport à 2023)

Les demandes concernent en majorité :

- Droit de la famille 26%
- Droit du travail 17%
- Droit de la consommation 13%
- Droit du logement 10%
- Droit pénal 6%
- Droit des personnes 4%

UN PARTENARIAT PRIVILEGIE avec les professionnels du droit :

- Permanence mensuelle des commissaires de justice à Auxerre et Sens
 - 2^{ème} mercredi du mois à Auxerre
 - 3^{ème} mercredi du mois à Sens
- Permanence mensuelle des notaires à Auxerre et Sens (1 mois sur 2)



Signature de la convention PJ des Notaires

Avocats
Commissaires de justice
Notaires
des auxiliaires de justice et officiers ministériels au service des Icaunais

- Bons de consultation auprès des avocats

Ce dispositif permet à toute personne, sous conditions de ressources (ne pas dépasser les plafonds de l'aide juridictionnelle totale ou à 55%), de bénéficier une fois par an d'une consultation gratuite d'une heure avec l'avocat de son choix.

52 bons attribués en 2024

- Permanence mensuelle du CIDFF

UNE SENSIBILISATION à l'accès au droit de tous les publics :

- Actions à destination du public scolaire :

Organisation de l'accueil des groupes lors des audiences du tribunal judiciaire, participation des magistrats et des personnels de greffe aux actions de sensibilisation sur différentes thématiques et/ou de découverte de la justice dans les établissements scolaires

- Journées événementielles :

- Journée Nationale de l'Accès au Droit (24 mai)
- La Nuit Du Droit (4 octobre)
- Journée de l'accès au droit des Séniors, information collective en EHPAD et permanences délocalisées dans certains établissements



Reconstitution d'un procès d'assises par les élèves du Lycée Jacques Amyot d'Auxerre pour la Nuit Du Droit

UN BUDGET DEDIE :

Le CDAD est un organisme en comptabilité publique, dont les mouvements comptables et financiers sont gérés par un ordonnateur (le président) et un agent comptable (de la DGFIP).

Le CDAD dispose d'un budget propre et est, à ce jour, uniquement financé par une subvention annuelle du Ministère de la Justice, à hauteur de 65.000 € pour l'année en cours.

Cette dotation inclut notamment le budget nécessaire à l'emploi en CDI à temps plein d'une juriste qui assure la plupart des permanences d'accès au droit et l'accueil téléphonique de tous les usagers souhaitant obtenir des renseignements.

L'accroissement des activités du CDAD et les sollicitations accrues conduisent à devoir élargir les sources de financement.

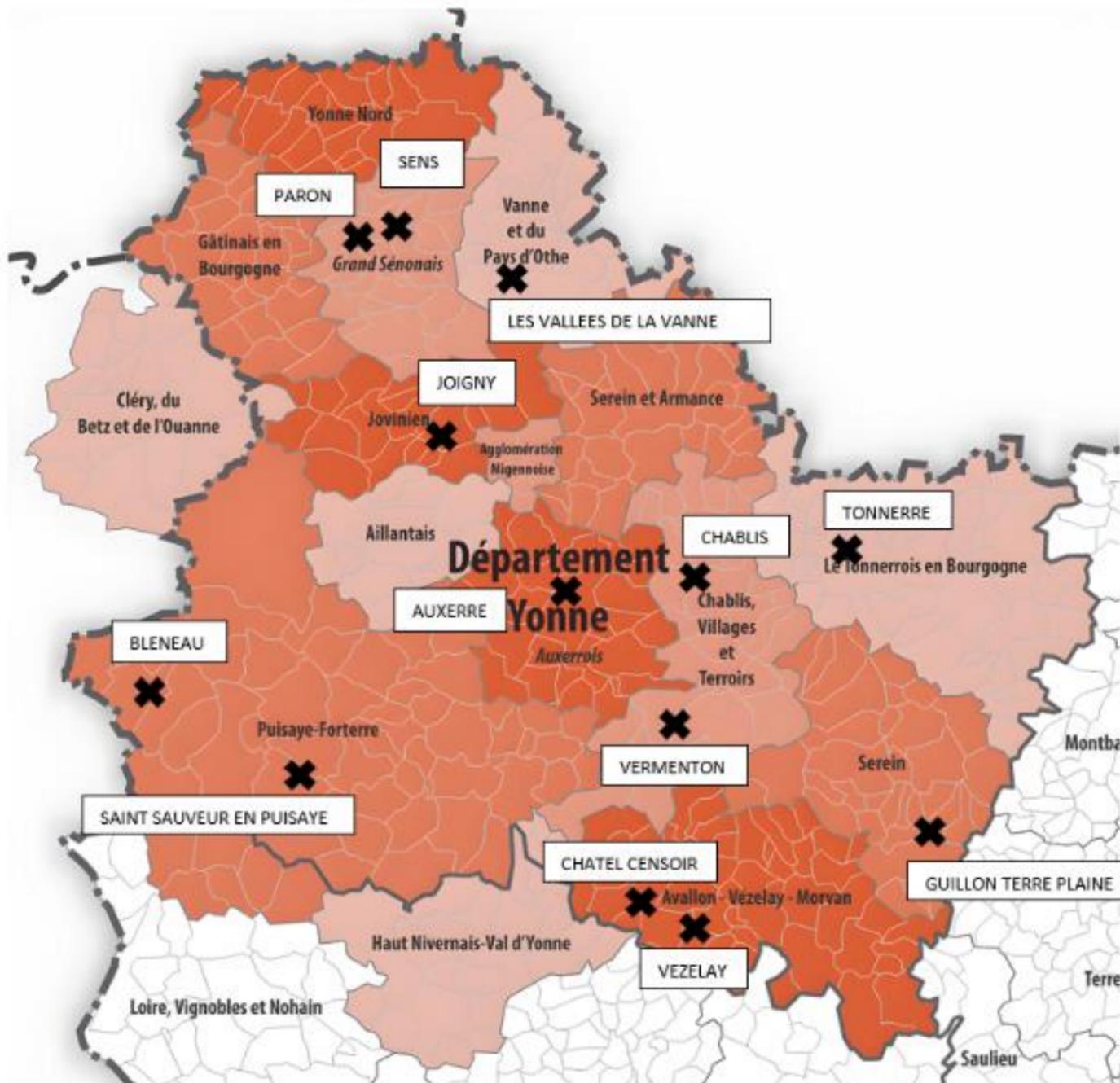


Intervention d'une juge du contentieux de la protection dans le cadre du projet Accès au Droit des Séniors à l'EHPAD de St Georges Sur Baulche



Ciné-débat sur le harcèlement scolaire pour la JNAD

UNE PROXIMITE RENFORCEE : à travers un réseau de 13 point-justice déployés dans tout le département



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
1 ^{er}			AUXERRE	PARON	NOTAIRES AUXERRE	CHATEL CENSOIR/ VEZELAY	AUXERRE	AUXERRE CIDFF	TONNERRE	AUXERRE
2 ^{ème}		SENS	AUXERRE	GUILLOIN TERRE PLAINE	CDJ Auxerre AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	JOIGNY	AUXERRE
3 ^{ème}			AUXERRE	VERMENTON	CDJ Sens AUXERRE	CHABLIS	AUXERRE	VALLEES DE LA VANNE	AUXERRE	SAINT SAUVEUR
4 ^{ème}			AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	AUXERRE	BLENEAU

Les deux premiers point-justice du département ont été ouverts en septembre 2021, trois autres ont suivi en 2022, puis sept en 2023 et quatre en 2024.

Le partenariat avec les Espaces France Services s’est vite imposé comme l’option idéale (le Ministère de la Justice fait partie des opérateurs officiels France Services) afin d’installer des point-justice dans des locaux dédiés à la réception du public, avec des agents d’accueil et une visibilité accrue pour les usagers qui bénéficient d’un panel complet de services en un seul lieu et au plus proche de leur domicile.

POINT-JUSTICE EN MILIEU CARCERAL

Conformément à la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, le CDAD a mis en place des point-justice à destination des détenus.

Une permanence mensuelle a lieu à la Maison d’Arrêt d’AUXERRE et une autre au Centre de Détention de JOUX LA VILLE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE SENEGALAIS AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AUXERRE



Le tribunal judiciaire a eu le plaisir de recevoir une délégation de magistrats et représentants du ministère sénégalais de la justice, venue s'informer sur la politique de l'accès au droit en France.

Monsieur le président a présenté le fonctionnement et les activités du CDAD de l'Yonne et de ses point-justice et a découvert en retour les nombreuses initiatives mises en place au Sénégal en matière de promotion de l'accès au droit.

Monsieur le procureur a présenté la justice de proximité en matière pénale.



UNE EQUIPE AU SERVICE DE L'ACCES AU DROIT

Le CDAD est composé de :

- **son président**, Monsieur Thomas GREGOIRE, également président du tribunal judiciaire d'AUXERRE
- **sa secrétaire générale**, qui exerce aussi les fonctions de directrice principale de greffe du tribunal judiciaire
- **sa coordinatrice**, qui exerce également les fonctions de chargée de mission justice de proximité au tribunal judiciaire
- **sa juriste**, spécifiquement recrutée par et pour le CDAD, pour répondre aux usagers

Pour contacter le CDAD

3039

cdad-yonne@justice.fr

5, place du Palais de justice BP 39
89000 AUXERRE

Un nouveau site internet pour tous renseignements sur l'accès au droit, les contacts, des fiches thématiques, des formulaires, les actualités :

www.cdad-yonne.fr

UNE SIMPLICITE D'ACCES

Un logo commun à tous les point-justice nationaux,



Un numéro d'appel unique et gratuit, le **3039** qui permet à l'utilisateur grâce à un serveur vocal interactif et en composant son code postal :

- d'être mis en relation directement avec un point-justice situé à proximité de son domicile,
- en cas d'appel en dehors des heures d'ouverture de cette structure, d'obtenir la communication vocale de l'adresse et du numéro de ce point-justice, à charge pour lui de le contacter ensuite directement,
- et pour les personnes ayant déjà une affaire en cours au tribunal, d'obtenir les coordonnées du service d'accueil unique du justiciable (SAUJ).

Une adresse unique départementale pour la réception des demandes :
cdad-yonne@justice.fr

ou CDAD 5, place du Palais de justice 89000 AUXERRE

